

Paris, le 2 décembre 2021

CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE ÎLE DE FRANCE FFAAA

Jeudi 13 janvier 2022 à 19h

Une première Assemblée se tiendra à 19h.

Maison des associations de Paris 8ème
28 rue Laure Diebold

75008 Paris

Arrêt de bus le plus proche Friedland - Haussmann L43

Métro le plus proche Ligne 1 arrêt George V

RER le plus proche Ligne A Charles de Gaulle - Étoile ligne 1 (sortie par l'avenue de Friedland)

Si les représentants des Associations n'étaient pas en nombre suffisant et si le quorum n'était pas atteint, une deuxième Assemblée Générale ordinaire se réunira à 19h30.

En raison des restrictions sanitaires, la jauge autorisée est réduite à 80 personnes, aussi, je vous remercie de bien vouloir vous inscrire pour confirmer votre présence au plus tard le dimanche 9 janvier.

<https://www.billetweb.fr/assemblee-generale-ordinaire-de-la-ligue>

Si le nombre de représentants dépasse la jauge, nous étendrons l'AG par Zoom et ferons donc une assemblée mixte présentiel/zoom.

Page 1/4

Ligue Île de France FFAAA

28 Rue Laure Diebold, 75008 Paris
iledefrance@aikido.com.fr
www.ffaa-idf.com
www.aikido-idf-ffaaa.fr



AIKIDO.IDF.FFAAA

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapport financier
- Approbation de la gestion en cours
- Approbation des résultats de l'exercice 2020/2021 et Approbation du budget prévisionnel 2021/2022
- Questions diverses

Rappel de l'article 16 des statuts de la Ligue

Le vote par correspondance n'est pas admis

Le vote par procuration est autorisé sous les réserves suivantes :

- 1°) les pouvoirs ne pourront être donnés qu'à des membres présents à l'assemblée générale
- 2°) chaque mandataire ne pourra porter que trois pouvoirs, y compris celui de sa propre association

1. Chaque association dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre de ses licenciés, le nombre de licences fédérales est décompté par la FFAAA au dernier jour de la saison précédente.

Votant :

Le Président du club ou un représentant dûment mandaté par lui. Le pouvoir devra porter clairement mention du nom et de l'adresse du club ainsi que du nom du Président

Le mandat sera exigé en début de séance et aucune autre dérogation ne sera admise.



votre nombre de voix est calculé au prorata du nombre de licenciés de votre club au 31/08/2021

Votre club doit être à jour de sa cotisation et vous devez être à jour de votre licence FFAAA pour pouvoir voter

nombre de licencié	1 à 20	21 à 50	51-100	101 à 150	151 à 200	201 à 250	251 à 300	301 à 400	401 à 500
nombre de voix	1	2	3	4	5	6	7	8	9

si vous avez des pouvoirs en plus de votre club, les voix s'additionnent.

POUVOIR EN ANNEXE.



Bon pour Pouvoir (AG du 13 janvier 2021)

Je soussigné(e) _____

Licence N° _____

Président du club _____ N° _____

Adresse du club : _____

donne, par la présente, pouvoir à

_____,

licence n° _____

pour accomplir en mon nom les actes qui suivent :

- Procéder au vote
- Signer tout document nécessaire lors de l'assemblée (feuille de présence...)

Fait à

le

Signature

